

## La construction du lien social dans la société algérienne contemporaine

Hamid AÏT AMARA \*

La nature du lien social a constitué le thème majeur de la sociologie et de la philosophie sociale des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles. Si, dans les sociétés capitalistes avancées, le lien social se relâche et l'individu est renvoyé à lui-même par le libéralisme contemporain, dans les sociétés qui sortent de la tradition et de la communauté, c'est la construction du nouveau lien social qui fait problème. L'individu émergeant a, en effet, rompu ses attaches avec ses protections traditionnelles et son intégration à la société, issue du mouvement d'urbanisation de ces cinq dernières décennies, nécessite des préalables.

Pour emprunter au concept de Norbert Elias, la société algérienne est, aujourd'hui, une société d'individus. Il est clair que la société a majoritairement perdu ses bases rurales paysannes et communautaires. Dans les oasis du grand sud, pour ne citer que cet exemple, les populations ont quitté leurs hameaux traditionnels, les *Ksour*, pour rejoindre à proximité, les nouveaux bourgs au sein desquels chaque famille restreinte a construit sa propre maison. L'ancien ordre collectif a ainsi fait place aux nouveaux rapports sociaux fondés sur l'individualité des familles restreintes. Les liens collectifs se sont distendus et les modes de vie individualisés. Mais peut-on pour autant affirmer que dans la nouvelle société l'individu accède à l'autonomie, à une nouvelle identité sociale ?

### 1 – De la communauté à la société

Pour les anthropologues, les sociétés traditionnelles communautaires sont des sociétés segmentaires. Le modèle segmentaire suppose que

le lien de parenté structure toute l'organisation sociale et constitue le fondement du lien social.

Le modèle familial à la base du système social traditionnel est celui de la famille étendue, patriarcale. Le père et ses fils mariés cohabitent. Les fils vivent avec leur père après leur mariage et les filles, lorsqu'elles ne sont pas mariées avec leur cousin agnatique, quittent le domicile paternel. Les filles mariées à l'extérieur reviennent en cas de divorce ou de veuvage. En général, de 20 à 30 personnes vivent ensemble, parfois davantage. Cette famille étendue est une unité économique, une communauté de biens et de travail. Son organisation répond à une double hiérarchie, par âge et par sexe. Les aînés commandent aux cadets, les hommes aux femmes. C'était la famille type rural, des années 1940, 1950. La famille étendue s'inscrit dans un réseau de relations de parenté plus large, le lignage, groupe de consanguins descendant d'un même aïeul. (Robert Descloitres et Laïb Debzi).

Dans le système lignager, l'appartenance à un groupe social est déterminée par la parenté, à la différence des sociétés de classes au sein desquelles les individus intègrent les groupes sociaux en fonction de la place qu'ils occupent dans la production.

La tribu est décrite comme un emboîtement de lignages agnatiques (Ernest Gellner). L'organisation lignagère constitue donc l'armature de l'organisation territoriale. Les groupes de résidence sont constitués par les groupes de parenté.

Pour de nombreux sociologues, cependant, le modèle segmentaire reste une abstraction, qui réduit les relations sociales aux liens naturels de parenté (Jacques Berque). Le modèle de la société non hiérarchisée et égalitaire que suppose la segmentarité n'est toutefois pas conforme à la réalité de l'époque coloniale. Augustin Berque, père de Jacques Berque, signalait l'existence d'une véritable seigneurie algérienne, d'une aristocratie des djouads, sorte de féodalité locale, qui dominait les campagnes.

De nos jours, l'espace de l'Algérie tribale est résiduel, le terrain de l'anthropologue intéressé à l'étude des sociétés archaïques s'est considérablement réduit. Il est clair, par ailleurs,

\* Université d'Alger.

que la formation de la société politique, l'apparition de l'Etat, signifie la disparition de la société segmentaire « dès lors que sont minés les systèmes de parenté au profit d'une forme d'autorité transcendant les lignages » le lien horizontal cède la place au lien vertical, au lien avec l'Etat.

Pas plus que la tribu, la famille élargie, patriarcale, n'a résisté aux grandes mutations sociales de ce dernier demi-siècle. On ne peut soutenir aujourd'hui, comme l'écrivait Pierre Bourdieu dans les années 1950, « que la famille gentilice (famille élargie) est le modèle selon lequel est construit tout le système social algérien ».

Le modèle de la famille élargie de type patriarcal faisant cohabiter plusieurs générations sous le même toit est résiduel. La forme conjugale de la famille est non seulement dominante à la ville et dans les gros bourgs ruraux mais également à la campagne où les partages successoraux ont sapé la base économique de la famille élargie. Sur les 5,1 millions de familles recensées en 1998, 3,1 millions résident en milieu urbain. Les familles de type « couple avec enfants » totalisent 78,2 % de l'effectif (66,8 % en 1966) auxquelles il faut ajouter les familles monoparentales, 12,1 %, soit au total 90,3 % des familles sont de type conjugal.

Ce ne sont pas seulement la structure et la taille de la famille qui changent. Le mariage a changé de sens et de fonction. Il n'est plus destiné seulement à assurer la continuation biologique de l'individu et du groupe ou à servir de moyen d'échange entre les groupes et les lignages. Il apparaît de plus en plus, désormais, comme l'union d'un homme et d'une femme désirant établir une relation affective et fonder une famille, le mariage n'est plus échange entre groupes, mais échange entre individus. Comme l'indiquait Edward Shorter pour l'Europe du XIX<sup>ème</sup>, la révolution sentimentale est en marche.

La deuxième dimension de cette révolution sentimentale concerne les relations parents-enfants. Philippe Ariès, dans son ouvrage *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, a montré combien la catégorie est d'invention récente. L'école et son extension ont joué un rôle essentiel dans la venue d'un nouveau statut de

l'enfant au sein de la famille. Dans le même temps, celle-ci devient un lieu d'affection entre les époux et entre parents et enfants. L'émergence du couple impliqué dans une relation affective plus forte, son autonomie vis-à-vis de l'environnement familial n'est sans doute pas le modèle majoritaire ; il répond néanmoins aux besoins des générations nouvelles, plus urbanisées, plus scolarisées, qui veulent vivre un modèle affectif et familial plus adapté à leurs besoins.

Aux transformations des rapports intra-familiaux, il faut ajouter, dans le domaine des idées, des représentations, le recul incontestable de la prééminence sociale de l'homme (de la société patriarcale). L'extension de la scolarité des filles, l'exercice professionnel des femmes à tous les niveaux de compétences reconnues, leur contribution dans les domaines des arts, de la culture, du sport et de la politique, ont profondément modifié l'image sociale de la femme, et, en conséquence, celle de l'homme. La conception de la femme comme pourvoyeuse d'enfants et de plaisir n'est plus véritablement revendiquée, en dehors des milieux les plus conservateurs. Le maintien d'un statut juridique qui consacre l'infériorité de la femme n'en est que plus choquant. Il est également clair, qu'il existe aussi une expression militante chez nombre de celles qui revendiquent la subordination de la femme à l'homme, tant il est vrai qu'un espace de domination, quel qu'il soit, ne peut se maintenir sans la collaboration des dominés à leur domination.

Ces relations sociales nouvelles, rapidement évoquées, ne sont pas le produit de la volonté des individus, mais la conséquence de changements structurels qui commandent l'évolution de toute la société. Comme le souligne Louis Dumont, cette évolution **a partie liée avec l'industrialisation et le capitalisme.**

La dissolution de la famille élargie accompagne l'exode rural et l'urbanisation des populations. Les familles qui s'installent en zone urbaine à partir dans années 1960 sont des familles conjugales. A la campagne, le rétrécissement foncier, la paupérisation de masse ont alimenté depuis la décennie 1950, un flux continu de populations vers les villes.

Entre 1966 et 1998, la population urbaine est passée de 3 774 080 à 18 354 000, celles des campagnes de 8 247 000 à 12 133 000. Durant les décennies 1960-1990, les campagnes se sont délestées d'une grande proportion de leur croît démographique. Double mouvement en fait, puisque la population rurale, elle-même, s'agglomère et les campagnes s'urbanisent. La population dite éparsée ne représente plus que 44 % de la population rurale (5 400 000). Mais la dissolution de la famille étendue ne résulte pas du seul effet mécanique de l'exode rural et de l'urbanisation. La dissolution du rapport social traditionnel conduit, pour reprendre les termes de Ferdinand Tönnies, la communauté vers la société fondée sur le principe de l'individualité.

Comme ce fut le cas pour les pays industrialisés, l'évolution économique notamment l'extension du salariat et l'urbanisation de ces dernières décennies, ont donné à l'individu les moyens d'émerger, d'engager sa responsabilité personnelle dans les actes de la vie, qu'il s'agisse de résidence, de choix professionnel, de choix de fécondité, etc. L'individu n'a plus à s'aligner sur les attitudes et comportements prescrits par la coutume ou le consensus collectif. Il est désormais face à l'obligation de décider pour lui-même et par lui-même.

Cependant, en se détachant des liens du passé, l'individu n'est pas pour autant devenu le propre acteur de sa vie. Il est placé dans une relation de dépendance à l'égard de l'Etat, puissance tutélaire. C'est, en effet, de l'Etat que les individus attendent d'exister, du fait de la précarité de leurs conditions d'existence. La figure de l'Etat est toutefois ambivalente. Elle est, à la fois, celle vers qui se tourne la demande sociale et la source d'injustices, d'arbitraire et de domination, l'objet de la révolte populaire et, plus particulièrement, de la révolte de la jeunesse.

Face à la demande sociale, l'Etat se rétracte. Il invite aujourd'hui l'individu à se prendre en charge et plaide pour le service minimum. La conversion récente des classes dirigeantes au libéralisme permet de repousser la demande sociale au nom des équilibres économiques. Le schéma social libéral vient ainsi, à point nommé, offrir une alternative à l'Etat social. Cependant si l'Etat se retranche derrière le discours libéral,

pour rejeter la demande sociale, il n'entend pas desserrer la tutelle qu'il exerce sur la société. Invité à se tourner vers lui-même, à s'autonomiser, l'individu n'en conquiert pas, pour autant, la liberté d'initiative sociale.

*Dans une société sortie de la communauté, qu'est-ce qui fonde le lieu social ?*

La parenté a évidemment perdu de sa pertinence dans les rapports de l'individu à la société. Inscrite dans la petite communauté, elle n'a plus guère de signification dans la grande ville, dans l'espace national. Les rapports de l'individu à l'Etat à la société sont plus importants, et plus nombreux qu'avec la parenté.

La solidarité est désormais circonscrite au noyau des proches parents auxquels on est encore lié par le devoir d'assistance. Le rétrécissement de la parenté n'est, toutefois, pas réalisé au profit de la conscience civique, du sens de la solidarité, non pas seulement envers la famille, mais également, envers la collectivité. Le rapport entre la solidarité restreinte, de la petite famille, et la solidarité étendue au groupe élargi, à la collectivité nationale, s'établit avec difficulté. Si les anciennes solidarités et identités sont perdues, d'autres tardent à se réaliser.

Pas plus que la parenté, la religion n'est le fondement du lien social. Comme le montrent de nombreux exemples, notamment celui de l'Afghanistan, la religion ne transcende pas les différences ethniques et linguistiques, partout le national, comme l'écrivait Augustin Berque en 1930 à propos de l'Algérie, submerge le religieux. Si la religion constitue encore une dimension importante de l'identité culturelle pour de larges couches de la population, elle n'est désormais pas exclusive. D'autres référents participent d'une définition plus large de la culture et de l'appartenance collective. Le lien social se construit dans l'espace national, dans un rapport à l'Etat qui incarne désormais la nouvelle collectivité, donne sens à la collectivité.

L'inscription de l'individu dans le tout social, l'accès à l'identité sociale qui devrait être le corollaire de sa désaffiliation des groupes anciens (Robert Castel) est cependant tributaire des conditions créées par l'Etat, dans les domaines de

l'emploi, des services publics et assurances collectives, contre la précarité et la pauvreté. Les sociétés modernes se sont édifiées sur la notion de droits sociaux comme support matériel qui permet à l'individu d'exister et d'accéder à l'autonomie, de construire son lien à la société.

Robert Castel insiste très justement sur l'importance des pratiques qui passent par le travail, du cadre collectif d'insertion de l'individu, des luttes sociales qui fortifient cette identité. L'histoire sociale ajoute Robert Castel montre que le plein accès au statut d'individu s'est principalement constitué, dans la société salariale, à travers la conquête de droits et de protection, exigence contraire à celle que le dogme libéral s'efforce d'imposer, d'un individu cherchant à s'émanciper de l'Etat, refusant le cadre protecteur collectif jugé contraignant.

## 2 – La construction du lien social

L'Etat peine cependant à produire la communauté politique, à fournir à l'individu ses nouvelles références identitaires, le nouveau cadre de socialisation, l'espace public nécessaire à l'expression de la vie collective. Dans la société d'individus émergente, tous ne trouvent pas place dans le nouveau dispositif social.

A côté des catégories les plus intégrées à la société, fonctionnaires, cadres et professions libérales, salariés à statut, commerçants, entrepreneurs, etc. attend la masse des individus sans "support", salariés précaires, surnuméraire, chômeurs, pauvres, dont l'intégration dépend des politiques publiques dans les domaines de l'emploi et de la protection sociale. L'urbanisation rapide et brutale de la population, accélérée ces dix dernières années par la violence terroriste dans les campagnes, a littéralement gonflé les groupes sociaux en situation de précarité et de pauvreté.

La situation sociale est profondément marquée par un très haut niveau de chômage et une extension de la pauvreté. En 1998, le taux de chômage de la population active, qui s'accroît encore de 3,1 % de l'an, était de 27,3 % (25,5 % dans la strate rurale et 18,5 % dans la strate urbaine) sur une population en âge de travailler de 8,5 millions de personnes, ceux qui ont un emploi ne sont que 6,2 millions (2,3 millions de

chômeurs) soit un taux d'occupation de la population de 20 % seulement (1 personne sur 5 travaille).

Comme dans la plupart des pays soumis au programme de réforme économique du FMI, les plans d'ajustement structurel ont accentué les effets de la crise économique sans créer les conditions d'une relance de la croissance. Les pouvoirs publics évaluent à 12 millions, 40 % de la population totale, le nombre de pauvres selon le critère de revenu par tête inférieur à un dollar par jour ; 60 % des pauvres vivent dans les ménages dont le chef de famille est sans instruction. Enfin, la pauvreté touche plus fréquemment les ruraux et les ménages d'agriculteurs : 70 % des pauvres résident dans les zones rurales. On retrouve là, les critères traditionnels de la pauvreté définis par le niveau d'instruction, la résidence et le sexe. Le tiers de la population est classé analphabète, les femmes étant plus nombreuses que les hommes : 43 % à être concernées par l'analphabétisme.

La réponse des politiques publiques en faveur de l'emploi et de la protection sociale, est en deçà de ce qui serait nécessaire pour améliorer les conditions d'existence du plus grand nombre. Les minima sociaux mis en place, le "filet social", qui ne bénéficient pas toujours aux plus démunis, sont insuffisants à hisser les populations nécessiteuses au minimum alimentaire. Devant l'ampleur des révoltes sociales de ces dernières années, les programmes de logements sociaux ont été revus à la hausse. Des aides plus ponctuelles complètent le dispositif social public. Dans l'ensemble, l'effort budgétaire de solidarité sociale proprement dit ne dépasse pas 8 % du produit national brut.

Les réformes économiques ont conduit à une recomposition sociale avec la montée dans la hiérarchie des revenus des indépendants du commerce et des services, le recul important des catégories de salariés et l'élargissement de la base populaire. La classe populaire urbaine à laquelle il faudrait ajouter en fait, les populations des grosses agglomérations semi-rurales, qui ne comptent plus guère d'agriculteurs, mais deux fois plus de chômeurs que les strates urbaines proprement dites, est désormais largement majoritaire dans l'ensemble social. Elle combine à la fois le

grossissement d'effectifs dû à l'absence de mobilité sociale ascendante et l'arrivée massive des populations rurales les plus démunies. Elle associe à la précarité et à la faiblesse des revenus, le manque d'instruction et de qualification. Il faut également noter, dans ce qui pourrait tenir lieu de proto-bourgeoisie, l'émergence, avec la libéralisation et l'ouverture économique, de nouvelles catégories sociales liées aux activités issues de la dissolution des grands monopoles publics sur le commerce extérieur et la distribution. Les chiffres d'affaire réalisés à l'importation par les établissements de commerce sur les denrées alimentaires, les médicaments, les équipements ménagers et autres biens de construction importés, sont très importants, de plusieurs milliards de dollars, les profits aussi. De grands groupes se constituent dans l'agro-alimentaire et les activités d'import-substitution. Cependant, pour ces différentes fractions du capital local, organisées en une dizaine d'associations professionnelles et syndicales, il est difficile de se sentir une classe investie d'une fonction sociale dotée d'une vision globale commune.

*La crise sociale a son visage urbain marqué par la marginalisation de larges couches de la population.*

Crise de sociabilité en premier lieu, des repères spatiaux et sociaux de l'individu, d'intégration à la société urbaine. Les sociologues qui étudient la ville parlent de cloisonnement, de fragmentation, d'émiettement du tissu urbain et de la désintégration du lien social, pour décrire l'évolution des grandes villes d'Algérie, notamment de la ville d'Alger. Une morphologie urbaine, un type d'habitat, qui freinent le déploiement des rapports sociaux et les formes de la vie sociale collective. Ainsi la notion de quartier (*houma*) de rue, référents sociaux et spatiaux si importants dans la culture urbaine traditionnelle, sur laquelle se construit le lien social, tend à disparaître, accentuant l'isolement de l'individu et son recentrage sur la famille restreinte.

La ville ne remplit pas sa fonction sociale, celle d'aménager des espaces de transition entre le privé et le public. La vie de quartier est pauvre et

les réseaux de sociabilité ont reculé. Dans cet état des rapports sociaux, la responsabilité des pouvoirs publics est fortement engagée. L'Etat ne s'implique pas dans le processus de mise en œuvre des règles de la vie commune. Le droit, la justice, la police de voirie ne remplissent pas leur fonction fondamentale de médiation dans les rapports sociaux.

L'extension urbaine se fait au coup par coup, sans plan d'ensemble, par la livraison de programmes de logements collectifs pour les classes moyennes salariées, l'extension des lotissements individuels ou encore l'habitat collectif de faible qualité coupé de tout service, destiné aux populations recasées des bidonvilles ou des quartiers surpeuplés des centre-ville qui menacent ruine. Le chômage a bloqué, chez les parents, toute une génération d'hommes et de femmes qui faute de ressources et d'emplois doit reporter à plus tard les projets de mariage. L'âge au mariage a ainsi reculé à 31 ans pour les hommes et 29 ans pour les femmes.

Les défaillances des services publics en eau potable, éclairage public, police de voirie, hygiène publique... alimentent le sentiment d'abandon éprouvé par les populations, notamment dans les quartiers populaires. L'absence de relais politique, associatif, pour peser sur la décision publique, pousse à la révolte. Les barrages routiers, l'occupation des bâtiments publics, parfois leur destruction, manifestent ponctuellement la colère sociale face à l'inertie publique ou à l'opacité de ses décisions. La fragmentation sociale et la marginalisation de larges fractions de la population expliquent les difficultés à construire, sur un autre mode que la violence, des réponses collectives, qu'elles concernent les difficultés de la vie quotidienne, dans l'immeuble, le quartier, la ville ou les questions plus larges d'ordre politique ou économique. D'autres facteurs constituent également des freins à l'action collective.

La société Algérienne, encore imprégnée d'une vision religieuse du monde, se dégage lentement du principe d'hétéronomie, de l'idée que tout procède d'un pouvoir situé au-dessus de l'individu. Cette attitude affecte particulièrement la vision de ceux qui n'ont pas pris sur le présent, victimes de la pauvreté et de la précarité. Les partis politiques, les syndicats, les

associations, sont toutefois capables de mobiliser l'opinion.

*La crise urbaine s'inscrit dans une crise plus large, celle du politique, du rapport de l'individu à l'Etat, du lien social vertical*

La légitimité historique, révolutionnaire, fondatrice de l'Etat, s'est progressivement érodée. Les groupes dirigeants n'ont su, ni maintenir un projet cohérent à long terme, ni se hisser totalement à la hauteur d'un intérêt collectif. La bureaucratie civile et militaire au sein de l'Etat a fonctionné comme un groupe social, constitué sur la base de critères historiques (la lutte nationale de libération) et personnels, affinités des groupes dirigeants, de la base de l'ALN de l'Est (Tunisie) et de l'Ouest (Maroc). L'ouverture démocratique pose désormais ouvertement la question de la nature du pouvoir. Le débat social fait également du lien de l'individu à l'Etat, un lien de citoyenneté et de l'exercice de la citoyenneté, une nécessité pour l'approfondissement de ce lien. Il est clair que l'on est sorti de la question de savoir si la religion doit ou non déterminer la forme politique de la société (Marcel Gauchet).

Formellement l'Algérie vit sous un régime parlementaire et de gouvernement par les partis politiques, comme la Tunisie ou l'Egypte. L'ouverture aux responsabilités pour les partis politiques, au sein du gouvernement, n'a pas toutefois fondamentalement changé la donne. Les assemblées élues apparaissent davantage comme le prolongement des appareils bureaucratiques que comme les représentants des populations. La bureaucratie d'Etat a largement "clientélisé" la majorité des partis politiques et des assemblées élues.

Il reste cependant que l'ouverture démocratique a sensiblement modifié les rapports entre la bureaucratie dirigeante et la société. L'Etat a perdu « le monopole de la représentation d'intérêts », il n'est plus l'agent exclusif de la collectivité. De nouvelles expressions et lieux de représentation de la

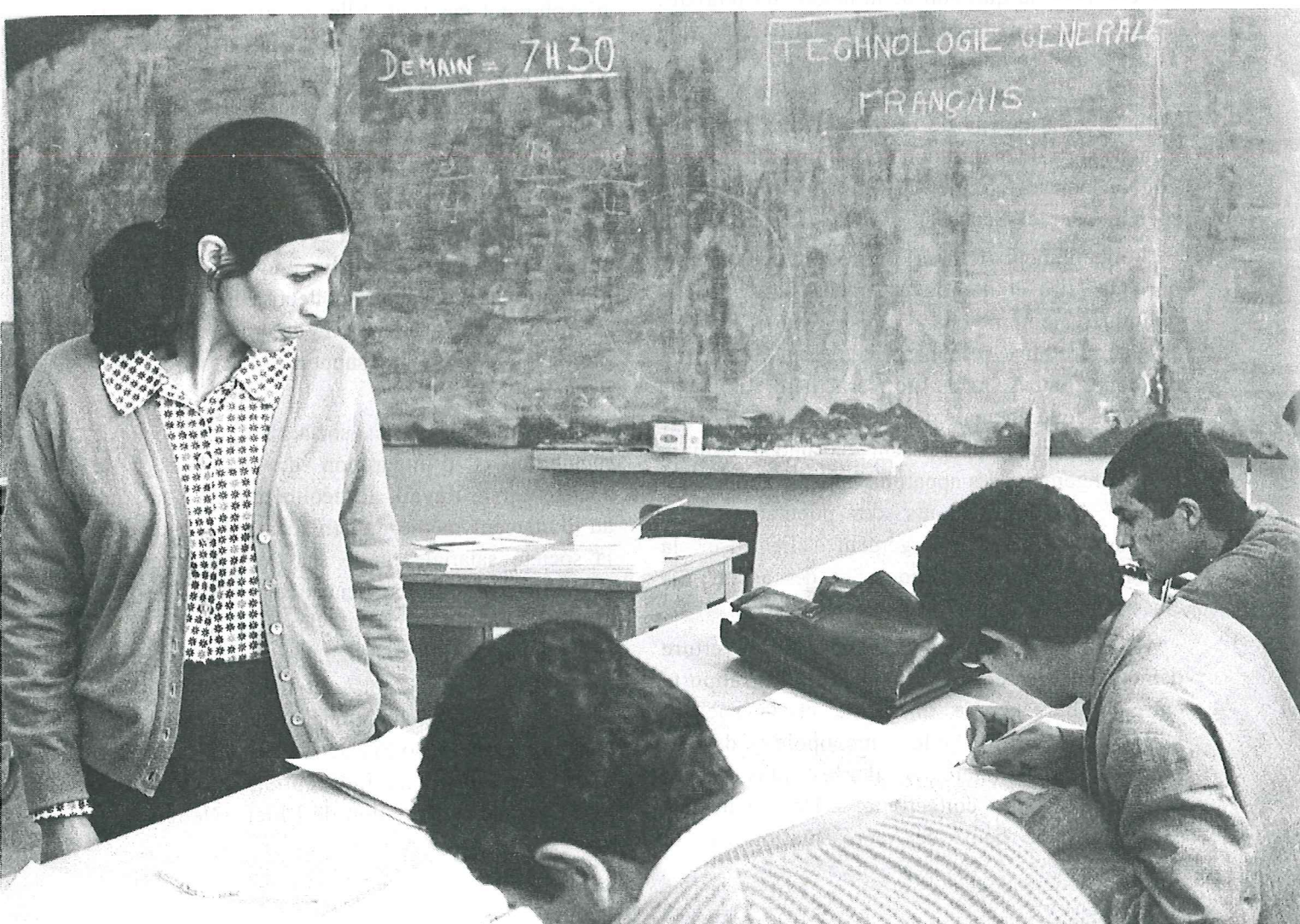
société apparaissent. Parallèlement aux syndicats de salariés, de professionnels et de patrons, la participation volontaire aux activités associatives s'élargit dans toutes les régions du pays. Il est sans doute prématuré de dire que toutes ces expressions ont créé un espace public autonome, sont devenues la source « d'un flux dynamique qui anime la société civile ». Elles n'en constituent pas moins, un espace d'interventions civiques et citoyennes, que l'Etat bureaucratique peut de moins en moins ignorer. La question de la rénovation du système de gouvernance est désormais posée en termes de participation citoyenne.

La difficulté à construire le lien social doit certes à la violence terroriste qui s'exerce depuis une décennie et à la violence économique qui renvoie au chômage et au paupérisme de larges fractions de la population. Mais ces violences n'expliquent pas tout. Elle est principalement la conséquence de l'échec de l'Etat à produire la société comme un tout social intégré, à produire la communauté politique, la citoyenneté, à fournir les références identitaires, symboles et concept, la nation, la république, l'intérêt général qui servent à l'individu de support pour se définir et construire son lien à la société. Détaché de sa communauté d'origine, l'individu doit pouvoir s'intégrer aux nouvelles collectivités, de travail, de résidence, à la nation comme collectivité politique, recevoir les supports nécessaires pour exister.

En contestant l'état social, ses fonctions de régulation et d'intégration des individus à la société par le travail, le néolibéralisme s'attaque au fondement même du lien social. Le modèle de la société salariale fondé sur l'élargissement de l'emploi et des droits sociaux est aujourd'hui mis en difficulté par la crise de développement qui se poursuit et s'approfondit. La question sociale celle, de la fracture sociale et de son traitement, est aussi une question nationale. Ce qui est en jeu, comme l'écrit Celso Furtado, à propos du Brésil, c'est le risque d'une interruption du processus historique de construction de l'Etat – Nation.

### Bibliographie

- Gianni ALBERGONI, « L'énigme de la tribu nord-africaine » *Etudes maghrébines*, 8/1998.
- Philippe ARIES, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Seuil, Paris, 1973.
- Augustin BERQUE, *Ecrits sur l'Algérie*, Edisud, Paris, 1986.
- Pierre BOURDIEU, *Sociologie de l'Algérie*, P.U.F, Paris, 1974.
- Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995.
- Robert CASTEL et Claudine HOROCHE, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Fayard, Paris, 2001.
- Robert DESCLOITRES et Laïb DEBZI, « Système de parenté et structures familiales en Algérie » *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1962, CNRS.
- Louis DUMONT, *Essais sur l'individualisme*, Seuil, Paris, 1973.
- Norbert ELIAS, *La société des individus*, Fayard, 1987.
- Marcel GAUCHET, *La religion dans la démocratie*, Gallimard, Paris, 1998.
- Ernest GELLNER, *Arabs and Berbers : from tribe to nation in North Africa*, Lexington books, Toronto, Londres, 1972.
- Edward SHORTER, *Naissance de la famille moderne*, Seuil, Paris, 1997.
- Ferdinand TÖNNIES, *Gemeinschaft und Gesellschaft*, 1935, *Communauté et société : catégories fondamentales de la sociologie pure*, trad. fr. PUF, Paris, 1944.



Examen d'entrée des futurs moniteurs en mécanique générale, à l'Institut d'Alger ; photo BIT, 1967.